CINQUIÈME SECTION.

Israël sous Josué. — 2553-2570 depuis la création du monde ou 1447-1430 avant Jésus-Christ.

1. Pour toute la période qui comprend : a) le gouvernement de Josué lui-même ; b) celui des anciens ses successeurs ; c) et l'époque de décadence après la mort des anciens jusqu'aux premiers juges, la chronologie ne nous permet de compter qu'un espace de trente ans ; — 2. on peut établir avec certitude que le partage des terres (chap XIII et suiv.) eut lieu six ou sept ans après le commencement de la conquête ; un espace de dix ans est, du reste, suffisant pour la fin du gouvernement de Josué (XXI, 43-45), ce qui n'est nullement en opposition avec ce qui est dit XXIII, 1, où le texte parle « de beaucoup de jours écoulés. » Nous sommes donc fondés à fixer à dix-sept ans environ la durée du *gouvernement de Josué ;* restent encore treize ans pour l'époque des anciens et pour celle de la décadence.

LIVRE DE JOSUÉ.

I. — CONQUÊTE DU PAYS DE CANAAN.

Ordre de Dieu à Josué, et transmis par Josué au peuple, d'envahir le pays. Disposition favorable du peuple (I).

VERSET 1. Après la mort de Moïse, l'Eternel parla à Josué, et *lui dit :* — 2. Mon serviteur Moïse est mort ; maintenant donc, lève-toi, passe ce Jourdain, *pour entrer* au pays que j'ai donné aux enfants d'Israël (Deut., II, 24). — 5. Nul ne pourra te résister pendant tous les jours de ta vie ; je serai avec toi comme j'ai été avec Moïse ; je ne te laisserai point, et je ne t'abandonnerai point. — 6. Rassure-toi et prends courage ; car c'est toi qui mettras ce peuple en possession du pays que j'ai promis à leurs pères par serment. — 7. Rassure-toi seulement et sois plein de courage, afin que tu prennes garde à faire en toutes choses selon la loi, que Moïse t'a commandé *d'observer ;* ne t'en détourne ni à droite ni à gauche, afin que tu prospères en tout ce que tu devras entreprendre. — 8. *Que ce livre de la loi ne s'éloigne point de ta bouche, mais médite-le jour et nuit, afin que tu prennes garde à faire tout ce qui y est écrit. C'est alors que tu réussiras dans toutes tes entreprises et tu prospèreras.* — 9. Ne t'épouvante point et ne t'effraie de rien [1], car l'Eternel ton Dieu est avec toi partout où tu iras.

[1] Des villes fortes comme Jérico, des habitants nombreux et belliqueux, de l'extermination des Cananéens qui entrait dans les vues toujours sages de Dieu.

VERSETS 10-18. Puis Josué ordonna au peuple de préparer des provisions, parce qu'il devait passer le Jourdain au bout de trois jours. Il rappela aux Rubénites, aux Gadites et à la moitié de la tribu de Manassé, leur promesse et le commandement de Moïse (Nomb., XXXII, 20) d'aider au reste du peuple à conquérir le pays,

Digitized by Google

et de retourner ensuite dans leurs possessions. — 16. Ils répondirent à Josué : Nous ferons tout ce que tu nous as commandé, et nous irons partout où tu nous enverras; — 17. nous t'obéirons comme nous avons obéi à Moïse. Que seulement l'Eternel ton Dieu soit avec toi, comme il a été avec Moïse. — 18. Tout rebelle sera mis à mort. Rassure-toi et prends courage!

C'est ainsi que Josué se vit doublement encouragé par les conseils de Dieu et par la voix du peuple. Son humilité, le peu de confiance qu'il avait dans ses propres forces et dans les secours et la sagesse des hommes, le peu d'orgueil que lui inspirait sa dignité de chef militaire, prouvaient bien qu'il avait plutôt besoin d'être encouragé et rassuré.

Les émissaires et Rahab à Jérico; retour des émissaires et leur rapport (II).

VERSET 1. Josué avait envoyé en secret de Scittim [1] deux émissaires, et leur avait dit : Examinez le pays et Jérico [2]. — Ils partirent et vinrent dans la maison d'une prostituée [3], nommée Rahab, et ils couchèrent là [4].

[1] Où ils avaient établi leur camp, d'après Nombres, XXXIII, 49, 50.

[2] Tout en comptant sur le secours de Dieu, et malgré les six cent mille hommes de son armée, il ne pouvait pas négliger les moyens ordinaires de la guerre, d'autant plus qu'il ignorait encore comment Dieu allait lui aider à Jérico.

[3] Quelques commentateurs traduisent par *hôtelière*.

[4] Il paraît que cette femme de mauvaise vie tenait en même temps hôtel. L'idolâtrie est impuissante à garantir la pureté des mœurs; bien souvent chez les Cananéens, comme chez la plupart des autres peuples, les fêtes des dieux étaient accompagnées de débauche comme un sacrifice qui leur était dû.

VERSET 2. On en avertit le roi de Jérico. — 3. Il envoya vers Rahab, et lui fit dire : Fais sortir les hommes qui sont venus chez toi. — 4. Mais la femme avait caché les deux hommes, et elle dit : Il est vrai que des hommes sont venus chez moi, mais je ne savais pas d'où ils étaient; — 5. et comme on fermait la porte sur le soir, ils sont sortis; je ne sais où ils sont allés; hâtez-vous de les suivre; car vous les atteindrez [1].

[1] Ce mensonge aussi, mensonge officieux comme on dit, était un fruit du paganisme. La Bible rejette toute espèce de mensonge (Zach., VIII, 16. Ephés., IV, 25). La confiance en Dieu nous maintient fermes dans la vérité et nous garantit du mensonge, même dans les moments de détresse. La foi qui venait de s'éveiller dans le cœur de cette femme, et qui lui fit cacher les émissaires, n'était encore que bien faible, et n'inspirait pas encore des actes d'une justice et d'une vérité parfaites.

VERSET 6. Or, elle les avait fait monter sur le toit, et les avait cachés dans des chènevottes de lin, qu'elle avait arrangées sur le toit [1].

[1] En Orient, les toits sont plats et entourés de balustrades, en sorte qu'on peut s'y promener.

VERSET 9. Et elle leur dit : Je sais [1] que l'Eternel [2] vous a donné [3]

Digitized by Google

ce pays, car *la* terreur *de* votre *nom* nous a saisis, et tous les habitants du pays ont perdu courage à cause de vous. — 10. Nous avons appris que l'Eternel a tari les eaux de la mer Rouge devant vous, quand vous sortiez du pays d'Egypte, et ce que vous avez fait aux deux rois des Amorrhéens au-delà du Jourdain, à Sihon et à Hog (Nomb., XXI, 24, 34), que vous avez détruits à la façon de l'interdit [4]. — 11. Et depuis que nous l'avons entendu, notre cœur s'est fondu, et aucun homme n'a plus de courage, à cause *de la frayeur que nous avons* de vous; car l'Eternel votre Dieu est à la fois le Dieu des cieux et de la terre [5]. — 12. Maintenant donc, je vous prie, jurez-moi, par l'Eternel, que, puisque j'ai eu pour vous de l'humanité, vous en aurez aussi pour la maison de mon père; et donnez-moi un signe assuré — 13. que vous sauverez la vie à mon père et à ma mère, à mes frères et à mes sœurs, et que vous garantirez nos personnes de la mort [6]. — 14. Ces hommes lui répondirent : Nous *exposerons* nos personnes pour vous à la mort, pourvu que vous ne dénonciez pas ce que nous avons dit; et quand l'Eternel nous aura donné le pays, nous te traiterons avec humanité et nous te serons fidèles. — 15. Elle les fit donc descendre avec une corde par la fenêtre; car sa maison était contre la muraille de la ville.

[1] C'est l'expression presque prophétique de sa foi, de sa conviction profonde.

[2] Elle l'appelle l'Eternel, Jéhovah, comme les Israélites; elle le considère donc comme le vrai Dieu,

[3] Comme possédant dans sa toute-puissance les pays qu'il peut distribuer à son gré.

[4] Ces faits divins accomplis déjà depuis quarante ans, et qu'elle n'avait sans doute qu'entendu raconter, puis aussi l'arrivée de ce peuple conduit de Dieu au-delà du Jourdain, réveillent son attention et aident à sa foi, en même temps que l'entrée des émissaires dans sa maison (verset 9); cette foi lui épargna la frayeur inutile qui s'empara du reste des habitants.

[5] Non pas comme les nombreuses divinités dont les païens se représentaient la puissance restreinte aux forces de la nature. Ainsi, par exemple, les Syriens (1 Rois, XX, 23), appellent les dieux d'Israël des dieux de montagnes; c'est pourquoi il fallait combattre contre eux dans la plaine où cessait leur puissance. Peu à peu Rahab s'élève jusqu'à la reconnaissance la plus entière de la majesté du Dieu d'Israël, et c'est avec cette foi qu'elle cesse de faire partie de sa nation et que

[6] Maintenant elle appartient aussi au peuple de Dieu, parce qu'elle se sent unie à lui intérieurement (Héb., XI, 31).

Rahab conseilla aux espions de se cacher dans les montagnes pendant trois jours, jusqu'à ce que les serviteurs du roi, qui étaient à leur poursuite, fussent de retour à Jérico. Les espions convinrent avec elle que la corde rouge, qui avait servi à les descendre, serait attachée à la fenêtre. Ce signe devait faire reconnaître la maison aux Israélites. Mais ils demandèrent aussi à être dégagés de leur serment, si les parents de Rahab ne se trouvaient pas tous réunis dans sa maison ou si elle dénonçait les espions au roi (verset 18). Après donc qu'ils se furent tenus cachés pendant trois jours, ils rapportèrent à Josué ce qu'ils avaient vu, et dirent : « L'Eternel a livré le pays entre nos mains, et même tous les habitants du pays ont perdu courage à cause de nous (verset 24). » Ce qui avait été prédit (Exode, XV, 15; XXIII, 27. Deut., XI, 25) était maintenant accompli; la foi de Rahab avait encouragé si bien ces émissaires qu'ils reconnurent bien mieux encore la puissance de leur Dieu; et leur confiance entière dans la ferme résolution de Dieu de leur livrer le pays, fortifia même la foi de leur chef et celle du peuple.

Digitized by Google

Israël traverse le Jourdain (III).

VERSET 1. Josué partit de Scittim avec le peuple, et ils arrivèrent jusqu'au Jourdain. — 2. Au bout de trois jours, les officiers firent ce commandement au peuple : — 3. Aussitôt que vous verrez l'arche de l'alliance portée par les sacrificateurs, vous la suivrez ; — 4. toutefois, il y aura, entre vous et elle, la distance d'environ deux mille coudées. N'en approchez point, mais *suivez-la*, afin que vous connaissiez le chemin par lequel vous devez marcher. — 5. Et Josué dit : Sanctifiez-vous ; car l'Eternel fera demain au milieu de vous des choses merveilleuses. — 6. Et il parla aux sacrificateurs, et leur dit : Prenez sur vous l'arche de l'alliance, et marchez devant le peuple. Et tandis qu'ils faisaient cela, — 7. l'Eternel dit à Josué : Aujourd'hui je commencerai à t'élever à la vue de tout Israël, afin qu'ils connaissent que, comme j'ai été avec Moïse, je serai aussi avec toi. — 8. Fais donc ce commandement aux sacrificateurs : Aussitôt que vous arriverez au bord du Jourdain, vous vous arrêterez. — 9. Et Josué dit aux enfants d'Israël : Approchez-vous, et écoutez les paroles de l'Eternel votre Dieu. — 10. Vous reconnaîtrez à ceci que le Dieu fort et vivant est au milieu de vous, et qu'il chassera de devant vous les Gentils. — 11. Voici, l'arche de l'alliance du Dominateur de toute la terre passera devant vous au travers du Jourdain. — 12. Maintenant, prenez douze hommes, un de chaque tribu. — 13. Aussitôt que les sacrificateurs qui portent l'arche de l'Eternel auront mis les plantes de leurs pieds dans le Jourdain, les eaux seront coupées, et celles qui descendent d'en haut s'arrêteront en un monceau.

VERSETS 14 et suiv. Quand donc le peuple fut parti et que les sacrificateurs qui portaient l'arche furent entrés dans le fleuve, les eaux qui descendaient s'arrêtèrent et s'élevèrent en un monceau ; ce qui fut pour Israël un nouveau témoignage pour sa foi, comme dans la mer Rouge, quand il vit s'amonceler à sa droite ces eaux qui les auraient submergés, et surtout les sacrificateurs qui entrèrent les premiers, si Dieu n'en avait pas arrêté le cours. Plus haut, près d'Adama, la vallée pourtant plus large fut inondée, tandis que sur la gauche les eaux s'écoulaient rapidement vers la mer salée (mer Morte), et le lit du fleuve demeura ainsi à sec pendant les quelques heures qu'il fallut au peuple pour passer le Jourdain. Pendant le reste de l'année, les bords du fleuve, hauts de 5 mètres, ne sont pas couverts d'eau ; le fleuve est alors beaucoup plus petit. En janvier, on peut le traverser à cheval sans difficulté ; mais déjà en février, quand commence la fonte des neiges du Liban, il a une largeur de près de 40 mètres, coule avec une rapidité extrême, et sa profondeur est telle, qu'on a peine à le traverser à cheval. De courageux nageurs, essayant de le traverser en ligne droite, furent entraînés beaucoup plus bas avant d'atteindre la rive opposée. Mais alors (au mois d'abib ou avril) « *le Jourdain regorgeait par-dessus tous ses bords tout le temps de la moisson.* » Le lit du fleuve était complètement rempli d'une rive à l'autre, le courant encore plus rapide et comptant plus de 3 mètres de profondeur (16, 17). C'est ainsi qu'il fut traversé par le peuple d'Israël, les Lévites se tenant au milieu, dans un endroit à sec que Dieu leur avait désigné.

C'était l'époque la plus propice à faire éclater toute la grandeur du miracle qui rappela aux Israélites le passage de la mer Rouge : les eaux avaient atteint toute leur profondeur, et c'était le moment de la moisson. L'emplacement choisi pour le camp donna une première idée de la fertilité du pays. La contrée qui s'étendait

Digitized by Google

de là vers Jérico était couverte de blés et de palmiers. Les Israélites n'avaient pas rencontré de pays aussi fertile depuis leur sortie d'Egypte. Ils entraient dans le pays au moment de la récolte.

Dieu ne l'avait révélé qu'à Josué, afin que le peuple reconnût qu'il était un prophète à qui toute obéissance était due. Dieu accomplit de pareils miracles dans l'intérêt de son règne. Personne ne peut prétendre savoir ce que cet intérêt renferme de nécessaire ou d'inutile.

Monuments élevés en mémoire du passage miraculeux par le Jourdain (IV).

Dieu ordonna à douze hommes du peuple (chap. III) d'enlever douze pierres du milieu du Jourdain, de l'endroit où les sacrificateurs s'étaient arrêtés avec l'arche, et de les dresser au lieu où ils devaient camper la nuit suivante, pour servir de mémorial (1-8). Josué dressa aussi douze pierres au milieu même du Jourdain où l'arche s'était arrêtée. Ce monument était encore debout quand il écrivit l'histoire et se reconnaissait sans doute au mugissement des eaux qui venaient s'y heurter dans leur cours rapide (9-11). 40,000 hommes des deux demi-tribus (1, 12) passèrent devant le peuple, qui honorait Josué comme il avait honoré Moïse (12-14).

Dès que tout le peuple eut passé, Dieu ordonna aussi aux sacrificateurs de monter sur le rivage, — et aussitôt les eaux du Jourdain rentrèrent dans leur lit avec une impétuosité et un bruit qui durent encore une fois transporter les témoins de l'évènement d'admiration pour la toute-puissance de Dieu (15-18). Ce fait se passa le dixième jour du premier mois après le quarantième anniversaire de la fête de l'agneau pascal. Les Israélites campèrent à l'orient et dans le voisinage de Jérico, dans un lieu qu'ils nommèrent plus tard Guilgal, et ils y érigèrent aussi le monument des douze pierres. Aux enfants qui interrogeront leurs pères à ce sujet, ceux-ci doivent répondre : « Israël a passé ici le Jourdain à sec (verset 23); car l'Eternel, votre Dieu, a fait sécher les eaux du Jourdain de devant vous jusqu'à ce que vous fussiez passés, comme l'Eternel votre Dieu avait fait à la mer Rouge, dont il sécha les eaux de devant nous jusqu'à ce que nous fussions passés (verset 24), *afin que tous les peuples de la terre connaissent que la main de l'Eternel est puissante, et afin que vous craigniez toujours l'Eternel votre Dieu.* »

Circoncision et première fête de Pâque en Canaan (V, 1-12).

Verset 1. Quand les rois des Amorrhéens [1] qui étaient en-deçà du Jourdain, vers l'Occident, et les rois des Cananéens qui étaient auprès de la mer [2], apprirent que l'Eternel avait séché les eaux du Jourdain de devant les enfants d'Israël, ils perdirent courage [3]. — 2. En ce temps-là, l'Eternel dit à Josué : Fais-toi des couteaux tranchants, et circoncis [4] de nouveau, pour une seconde fois [5], les enfants d'Israël. — 3. Et Josué fit circoncire les enfants d'Israël, au coteau des prépuces [6]. — 4. Or, voici la raison pour laquelle Josué circoncit tout le peuple qui était sorti d'Egypte, savoir, tous les mâles; c'est que les gens de guerre qui étaient sortis d'Egypte étaient morts au désert, en chemin. — 5. Tous ceux qui étaient sortis avaient été circoncis; mais aucun de ceux qui étaient nés au désert, en chemin, n'avait été circoncis; — 6. car les enfants d'Israël avaient marché par le désert quarante ans, jusqu'à ce que tout le peuple des gens de guerre [7], qui étaient sortis d'Egypte, et qui n'avaient point obéi à la voix de l'Eternel, eût péri. — 7. Josué circoncit leurs enfants, parce qu'ils ne l'avaient pas été en chemin.

Digitized by Google

— 8. Et quand on eut achevé de circoncire tout le peuple, ils demeurèrent dans le même lieu au camp, jusqu'à ce qu'ils fussent guéris [8].

[1] Les Amorrhéens, à l'occident du Jourdain, ne formaient qu'un seul peuple; toutefois, presque chaque ville avait son roi ou son chef.

[2] Les Cananéens, sur les côtes de la mer, sont aussi appelés Phéniciens (Matth., XV, 22. Actes, XV, 3).

[3] Ils s'étaient peut-être crus en sûreté tant que le Jourdain était fort, et voici que Dieu fait traverser le fleuve aux Israélites au moment où il était le plus dangereux.

[4] Comme on avait circoncis le fils de Moïse (Exode, IV, 25).

[5] Il compare ainsi cette circoncision générale à la première circoncision générale (Gen., XVII, 23, 27), où Abraham circoncit le même jour son fils Ismaël et tous les mâles de sa maison.

[6] Ainsi appelé à cause de la circoncision des prépuces; on explique de même plus loin, au verset 9, le nom du lieu où ils campèrent.

[7] Nomb., XIV, 20-23, 33-35. Le *peuple*, rendu dans le texte par une expression qui ne s'applique d'ordinaire qu'aux païens, se dit ici des Israélites dans le sens d'un saint mépris, à cause de leurs murmures et de leur désobéissance (Nomb., XIV, 27); comme pour dire : la méchante populace, la race des idolâtres.

[8] Cette guérison exigeait trois jours (Gen., XXXIV, 25). Ce fut une nouvelle et forte épreuve de leur foi de se trouver pendant plusieurs jours sans défense, alors que, ayant traversé le Jourdain, ils étaient entourés d'ennemis qui pouvaient bien en être informés, tandis que de l'autre côté du Jourdain ils eussent pu demeurer en toute sécurité; mais leur foi avait été fortifiée par les nouvelles apportées par les deux espions (II, 24) et par le dernier miracle, en sorte qu'ils ne redoutaient point l'ennemi.

VERSET 9. Et l'Eternel dit à Josué : Aujourd'hui j'ai roulé de dessus vous l'opprobre [1] de l'Egypte. Et on nomma ce lieu Guilgal [2], jusqu'à ce jour. — 10. Et tandis que les enfants d'Israël campèrent ainsi à Guilgal, ils célébrèrent la Pâque le quatorzième jour du mois, sur le soir, aux campagnes de Jérico [3]. — 11. Et ils mangèrent du blé du pays, dès le lendemain de la Pâque, savoir, des pains sans levain et du grain rôti [4], en ce même jour. — 12. Et la manne [5] cessa dès le lendemain, après qu'ils eurent mangé du blé du pays.

[1] Le prépuce ne permettait pas de considérer les Israélites comme le peuple de l'alliance de l'Eternel, mais les confondait avec les Egyptiens et les autres peuples. Ils entraient dans l'alliance maintenant par le symbole sacramentel de l'alliance, la circoncision.

[2] C'est-à-dire, acte de dérouler, décharger : on venait de leur ôter la honte d'une naissance entachée par le péché et de la ressemblance avec les païens. Aussi n'est-ce que comme circoncis qu'ils peuvent maintenant s'emparer du pays. Car (Gen., XVII, 7, 8) l'Eternel fait avec Abraham cette alliance de la circoncision et la donne comme gage de la possession de Canaan.

Ce n'est que maintenant qu'ils peuvent manger la Pâque. Ainsi, les deux sacrements de l'Ancien-Testament se réunissent : la circoncision et la Pâque. Ils célèbrent la Pâque exactement au quarantième anniversaire de la sortie d'Egypte (Exode, XII).

[4] Grains de blé grillés au feu. Ils coupaient les épis selon les besoins : on était juste au temps de la moisson. Le pays leur étant donné, les produits du pays devaient leur appartenir aussi. Ce peuple nombreux avait besoin sans doute d'une provision abondante.

[5] La manne, qui leur avait été donnée (Exode, XVI), cessa, parce qu'ils n'avaient plus besoin d'une nourriture miraculeuse, le blé leur étant fourni en assez grande abondance. La cessation de la manne devait empêcher les Israélites de jamais dédaigner ce don de Dieu, mais leur rappeler au contraire tout le prix de ce pain miraculeux.

Digitized by Google

Apparition divine (13-15).

VERSET 13. Et il arriva, comme Josué était près de Jérico, qu'il leva les yeux et regarda, et voici, un homme se tenait debout devant lui, qui avait son épée nue à la main; et Josué alla vers lui, et lui dit : Es-tu des nôtres ou de nos ennemis? — 14. Et il dit: Non, mais je suis le chef de l'armée de l'Eternel, qui suis venu présentement. Et Josué se jeta le visage contre terre, et se prosterna, et lui dit: Qu'est-ce que mon Seigneur dit à son serviteur? — 15. Et le chef de l'armée de l'Eternel dit à Josué : Ote les souliers de tes pieds; car le lieu sur lequel tu te tiens est saint. Et Josué le fit ainsi.

Josué se trouvait peut-être près de Jérico et seul pour examiner les fortifications, peut-être aussi pour se recueillir dans la solitude et chercher dans la prière des forces nouvelles pour l'accomplissement de sa difficile mission. L'apôtre Paul aussi voyagea seul après une longue prédication (Actes, XX, 13). L'apparition se donne le titre de prince ou chef de l'armée de l'Eternel, et ordonne à Josué d'ôter les souliers, comme Moïse (Exode, III). Là il s'appelle l'Ange de l'Eternel, celui-ci se dit le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. C'est donc bien le même; celui qui s'était révélé comme l'Ange de l'alliance, et qui précédait le peuple dans la colonne de feu et dans la nuée; Il apparaît ici comme le conducteur invisible, armé d'une épée à laquelle rien ne devait résister. Quel encouragement pour Josué et pour le peuple!

Prise de Jérico; Rahab sauvée (VI).

VERSET 1. Or, Jérico était fermée avec soin, à cause des enfants d'Israël. — 2. Mais l'Eternel dit à Josué : Regarde, j'ai livré entre tes mains Jérico, et son roi, et ses hommes forts et vaillants.

Les Israélites n'avaient point de machines de siége : ils étaient sortis d'Egypte comme un peuple pasteur, non pour se livrer à la guerre, mais pour entrer dans la terre que l'Eternel avait promise à leurs pères. Il était donc évident que la lance et l'épée ne leur eussent pas suffi pour renverser les murs de Jérico, si Dieu ne leur eût donné une assistance spéciale. Voilà pourquoi il dit : *J'ai livré Jérico entre tes mains.*

VERSET 3. Vous tous donc, les hommes de guerre, faites le tour de la ville, en tournant une fois autour d'elle; tu feras ainsi pendant six jours. — 4. Et sept sacrificateurs porteront sept cors de bélier devant l'arche; mais au septième jour vous ferez le tour de la ville sept fois, et les sacrificateurs sonneront des cors. — 5. Et quand ils sonneront avec force avec le cor de bélier, aussitôt que vous entendrez le son du cor, tout le peuple jettera un grand cri de joie; et la muraille de la ville tombera sous soi, et le peuple montera, chacun vis-à-vis de lui.

Dieu voulait livrer la ville aux Israélites sans combat, par un moyen bien faible et qui dût paraître étrange. Ils ne firent rien dans ce but, mais ils durent croire que Dieu le ferait; ce fut donc de nouveau une épreuve de leur foi. Car peut-être entendaient-ils les sarcasmes des gens de Jérico sur les marches inutiles autour de la forteresse (Héb., XI, 30). La foi fit crouler les murs de Jérico, après que la ville eut été contournée pendant sept jours.

VERSETS 6-10. Josué communique l'ordre de Dieu aux sacrificateurs et au peuple.

Digitized by Google

VERSET 11. Ainsi il fit faire le tour de la ville à l'arche de l'Eternel. — 14. Ils firent encore ainsi pendant six jours. — 15. Mais quand le septième jour fut venu, ils se levèrent de bon matin, à l'aube du jour, et ils firent le tour de la ville de la même manière sept fois; ce jour-là seulement ils firent le tour de la ville sept fois; — 16. et à la septième fois, comme les sacrificateurs sonnaient des cors, Josué dit au peuple : Poussez des cris de joie; car l'Eternel vous a livré la ville. — 17. La ville sera mise à l'interdit et vouée à l'Eternel [1], elle et toutes les choses qui y sont; Rahab seulement, l'hôtelière, vivra, elle et tous ceux qui seront avec elle dans la maison, parce qu'elle a caché avec soin les messagers que nous avions envoyés. — 18. Mais, au reste, donnez-vous bien garde de l'interdit, de peur que vous ne vous mettiez en interdit, en prenant de l'interdit, et que vous ne mettiez le camp d'Israël en interdit, et que vous ne le troubliez; — 19. car tout l'argent et l'or, et les vaisseaux d'airain et de fer seront consacrés à l'Eternel; ils entreront au trésor de l'Eternel.

[1] Hommes et animaux devaient être interdits, tués (Lév., XXVII, 29). On ne doit point racheter un homme interdit, il doit mourir de mort. — Les villes et les propriétés des Cananéens sont données aux Israélites par pure grâce. Dieu veut montrer que ce n'est pas le pouvoir arbitraire d'un homme, mais un juste jugement qui ordonne l'extermination des Cananéens, et que si leurs biens et leur pays sont donnés aux Israélites, ce n'est point par droit comme étant le fruit d'une conquête, mais comme une propriété entre les mains de Dieu, qui en dispose de nouveau comme il lui plaît. Voilà pourquoi l'interdit prononcé sur la première ville conquise s'étend sur la ville elle-même et sur toutes les propriétés, dont aucun Israélite ne devait s'emparer à son profit, mais qui toutes devaient revenir à Dieu. Celui qui prenait quelque chose de l'interdit montrait qu'il était aussi coupable que ceux qui étaient interdits, et que lui-même devait être interdit, exterminé.

VERSET 20. Le peuple donc poussa des cris de joie, et on sonna des cors, *et la muraille s'écroula; ainsi le peuple monta dans la ville, chacun vis-à-vis de soi, et ils la prirent;* — 21. et ils mirent entièrement à la façon de l'interdit, et passèrent au fil de l'épée tout ce qui était dans la ville, homme et femme, enfant et vieillard, même jusqu'au bœuf, au menu bétail et à l'âne [1].

[1] Quand Dieu fait ainsi exterminer une nation, il faut qu'elle se soit rendue coupable de crimes bien graves. Ainsi fut réalisé ce qui est dit (Gen., XV, 16) : « L'iniquité des Amorrhéens n'est pas encore venue à son comble. » Car Dieu n'extermine pas un peuple dans le seul but de faire place à un autre, alors même que le pays a été promis à ce dernier.

VERSET 24. Puis ils brûlèrent la ville, et tout ce qui y était; ils mirent seulement l'argent et l'or, et les vaisseaux d'airain et de fer au trésor de la maison de l'Eternel. — 25. Ainsi Josué sauva la vie à Rahab [1], l'hôtelière, et à la maison de son père, et à tout ce qui lui appartenait; et elle habite au milieu d'Israël [2] jusqu'à ce jour [3].

[1] Héb., XI, 31. La foi sauva Rahab de l'extermination des incrédules; elle avait bien accueilli les messagers. C'est en vue de cette foi, qui n'a sans doute pas manqué d'amener une conversion dans sa vie, qu'elle est citée avec éloge dans le Nouveau-Testament, tout en étant désignée encore sous le nom d'hô-

Digitized by Google

telière, ou femme de mauvaise vie, parce que Dieu pardonne, il est vrai, mais n'oublie pas la première condition dont il tient note. Car l'homme lui-même ne doit point oublier son ancien état, afin qu'il demeure dans l'humilité, soit toujours reconnaissant de son salut (1 Tim., I, 12), et puise dans ses souvenirs du courage et des forces pour persévérer dans la sanctification. — Enfin l'ancienne dénomination reste aussi comme un exemple pour d'autres (1 Tim., I, 18), qui doivent croire pour la vie éternelle.

[2] Elle a obtenu la grâce et l'honneur de devenir une des ancêtres du Christ, en devenant la femme de Salmon, fils de Nahasson, prince de la maison de Juda; son fils fut Booz (Matth., I, 5).

[3] Preuve que le livre de Josué a été écrit peu après ces évènements.

Enfin Josué prononce une malédiction sur ceux qui voudraient rebâtir la ville, malédiction qui a ses résultats dans 1 Rois, XVI, 34.

VERSET 27. Et l'Eternel fut avec Josué, et sa réputation était grande par tout le pays.

Vol de Hacan et punition (VII).

VERSET 1. Mais les enfants d'Israël commirent un grand péché dans l'interdit; car Hacan, de la tribu de Juda, prit de l'interdit, et la colère de l'Eternel s'alluma contre les enfants d'Israël.

La faute d'un seul retombe sur tout Israël, parce que Dieu voulait voir pur son peuple tout entier; peut-être que les autres aussi avaient montré quelque infidélité. Le coupable appartenant à la tribu de Juda, c'est-à-dire à la tribu principale, ce fut un fait humiliant pour elle et pour toute la nation.

VERSET 2. Et Josué envoya de Jérico des hommes vers Haï, qui était près de Béthaven [1], du côté de l'orient de Béthel, et leur parla, disant : Montez et épiez le pays. — 3. Et étant de retour vers Josué, ils lui dirent : N'y fais point monter tout le peuple [2], mais qu'environ deux ou trois mille hommes y montent. Ne fatigue point tout le peuple en l'envoyant là; car ils sont en petit nombre [3]. — 4. Ainsi environ trois mille hommes du peuple montèrent là; mais ils prirent la fuite devant les hommes de Haï. — 5. Et ceux de Haï leur tuèrent environ trente-six hommes. Ainsi le cœur du peuple se fondit, et il devint comme de l'eau [4]. — 6. Alors Josué déchira ses vêtements, et se jeta le visage contre terre, devant l'arche de l'Eternel, jusqu'au soir, lui et les anciens d'Israël, et ils jetèrent de la poussière sur leur tête; — 7. et Josué dit : — 8. Hélas! Seigneur, que dirai-je, puisque Israël a tourné le dos devant ses ennemis? — 9. — 10. Alors l'Eternel dit à Josué : Lève-toi! pourquoi te jettes-tu ainsi le visage contre terre? — 11. Israël a péché, et même ils ont transgressé mon alliance [5], que je leur avais commandé d'observer, et même ils ont pris de l'interdit, et même ils en ont dérobé, et même ils ont menti, et même ils l'ont mis dans leurs hardes; — 12. c'est pourquoi les enfants d'Israël ne pourront pas subsister devant leurs ennemis; ils tourneront le dos devant leurs ennemis, car ils sont devenus interdits; je ne serai plus avec vous, si vous n'exterminez d'entre vous l'interdit. — 13. Lève-toi, sanctifie le peuple, et dis-lui : Sanctifiez-vous pour demain; car ainsi a dit l'Eternel, le Dieu d'Israël : *Il y a de l'interdit parmi*

Digitized by Google

toi, ô Israël ; tu ne pourras pas subsister devant tes ennemis, jusqu'à ce que vous ayez ôté l'interdit du milieu de vous. — 14. Vous vous approcherez donc, de bon matin, une tribu après l'autre ; et la tribu que l'Eternel aura saisie s'approchera, une famille après l'autre, une maison après l'autre, un individu après l'autre. — 15. Alors celui qui aura été saisi, ayant de l'interdit, sera brûlé au feu, lui et tout ce qui est à lui, parce qu'il a transgressé l'alliance de l'Eternel, et qu'il a commis une action détestable en Israël.

[1] Haï, à quelques kilomètres au nord-ouest de Jérico et à l'orient de Béthel.

[2] Ce conseil n'est point ici une preuve de confiance en Dieu, mais le fruit de l'orgueil et d'une vaine bravade.

[3] Les habitants sont en petit nombre : expression de mépris.

[4] Sur trois mille, le nombre des tués était petit; mais jusqu'à présent ils avaient vaincu des nations sans éprouver aucune perte; ils durent reconnaître que Dieu les avait abandonnés, puisque la panique les avait saisis.

[5] Dieu reproche la faute au peuple avec sévérité : ils ont *transgressé l'alliance dans le cœur*; les Juifs n'avaient pas témoigné assez de reconnaissance pour la prise de Jérico; ils avaient *pris de l'interdit*, ce que Dieu veut que l'on considère comme un vol fait à lui-même; mais ils le *nient* aussi, c'est-à-dire ne l'avouent pas avec repentance, le *mettent avec leurs hardes*, qu'ils souillent ainsi par le crime du vol. De là, ce malheur qui les couvre de honte, parce qu'ils sont sous l'interdit, en disgrâce. C'est pourquoi ils doivent se repentir et entendre la sentence de l'Eternel, qui leur reproche solennellement leur éloignement de leur bienfaiteur par ces mots : Ainsi a dit l'Eternel... *Il y a de l'interdit parmi toi*, un motif grave de disgrâce de la part de l'Eternel, une faute qui a besoin d'être lavée par le repentir, par l'éloignement de ce qui a été pris et par la punition du coupable, comme étant le témoignage de l'horreur générale inspirée par son crime. L'Eternel voulait les frapper par le sort, comme dans 1 Sam., XIV, 38. Jonas, I, 7.

VERSET 16. Josué donc se leva de bon matin, et il fit approcher Israël, et la tribu de Juda fut saisie. — 17. La famille de Zara, la maison de Zabdi. — 18. Hacan fut saisi. — 19. Alors Josué dit à Hacan : Mon fils, donne maintenant gloire à l'Eternel, déclare-moi maintenant ce que tu as fait. — 20. Et Hacan répondit : Il est vrai que j'ai péché contre l'Eternel, le Dieu d'Israël. — 21. J'ai vu parmi le butin une belle robe de Scinhar, et deux cents sicles d'argent, et un lingot d'or [1], du poids de cinquante sicles, et je les ai convoités et pris ; et voilà, ces choses sont cachées en terre, au milieu de ma tente [2], et l'argent est sous la robe. — 22. — 23. Et ils les apportèrent à Josué, et les déployèrent devant l'Eternel [3]. — 24. Alors Josué, et tout Israël avec lui, ayant pris Hacan, et l'argent, et la robe, et le lingot d'or, et ses fils, et ses filles [4], et ses bœufs, et ses ânes et ses brebis, et sa tente, et tout ce qui était à lui, les firent venir en la vallée de Hacor. — 25. Et Josué dit : Pourquoi nous as-tu troublés ? Que l'Eternel te trouble aujourd'hui. Et tous les Israélites l'assommèrent de pierres, et les brûlèrent au feu. — 26. Et l'Eternel revint de l'ardeur de sa colère. C'est pourquoi on a nommé jusqu'à ce jour, ce lieu-là, la vallée de Hacor, c'est-à-dire du trouble.

[1] Lingot d'or peut-être de la forme d'une langue.

[2] Il ne confesse qu'après que, la veille déjà, on avait annoncé la préparation

Digitized by Google

pour la solennité, après que le sort eut décidé. Malgré la confession, le crime doit être puni pour servir d'exemple.

[3] C'est-à-dire, les placèrent devant l'arche de l'alliance.

[4] Qui, sans doute, étaient complices du vol, avaient pris plaisir à ce qui avait été enlevé.

Prise de la ville de Haï (VIII, 1-29).

Versets 1-29. Dieu ordonne à Josué de s'emparer, sans hésiter, de la ville de Haï, de mettre à mort le roi et les habitants; mais il permet de distribuer le butin au peuple. Sur l'ordre de Dieu, on établit aussi un corps de réserve. Quand les premiers Israélites qui s'étaient avancés vers la ville eurent pris la fuite à la vue des hommes armés de Haï, et que ceux-ci se furent mis à les poursuivre, les Israélites de la réserve pénétrèrent dans la ville abandonnée et y mirent le feu; tous les habitants, hommes et femmes, au nombre de douze mille, furent passés au fil de l'épée, et le butin distribué au peuple. Josué fit pendre le roi à un arbre et jeter son cadavre à l'entrée de la porte de la ville.

Benédictions et malédictions sur le peuple (30-35).

Verset 30. Alors Josué bâtit un autel à l'Eternel le Dieu d'Israël, sur la montagne de Hébal, — 31. un autel de pierres entières sur lesquelles personne n'avait levé le fer, et ils offrirent des holocaustes à l'Eternel, et ils présentèrent des sacrifices de prospérité.

Après la conquête de deux villes importantes et la distribution du butin de Haï au peuple, il était temps de célébrer une fête de reconnaissance. Car un grand pas était déjà fait dans l'accomplissement de la promesse que Dieu avait donnée aux Israélites de leur livrer le pays : ils occupaient déjà le pays à plusieurs lieues d'étendue vers le nord jusqu'aux montagnes de Hébal et de Guérizim, et ils venaient d'atteindre la vallée de Sichem, où Abraham (Gen., XII, 6) avait pour la première fois dressé sa tente et reçu les premières promesses, où Jacob avait habité (Gen., XXXIII, 18) et où il avait acquis des propriétés, où les deux patriarches avaient élevé des autels, et où ils avaient annoncé la gloire de l'Eternel (Gen., XII, 8; XXXIII, 20). La rapidité avec laquelle ils se virent en possession de cette contrée dut rehausser l'éclat de la solennité, et engager les Israélites à marcher sur les traces de leurs pères dans la foi.

Verset 32. Et il écrivit aussi là sur des pierres, une copie de la loi de Moïse, que Moïse avait mise par écrit devant les enfants d'Israël [1]. — 33. Et tout Israël, et ses anciens, et ses officiers, et ses juges, étaient en deçà et au-delà de l'arche, vis-à-vis des sacrificateurs de la race de Lévi, qui portaient l'arche de l'alliance de l'Eternel, tant les étrangers que les Hébreux naturels; une moitié étant contre la montagne de Guérizim [2], et l'autre moitié contre la montagne de Hébal, comme Moïse, serviteur de l'Eternel, l'avait commandé, pour bénir [3] le peuple d'Israël la première fois. — 34. Et après cela, il lut toutes les paroles de la loi, tant les bénédictions que les malédictions, selon tout ce qui est écrit au livre de la loi. — 35. Il n'y eut rien de tout ce que Moïse avait commandé, que Josué ne lût devant toute l'assemblée d'Israël, même des femmes et des petits enfants, et des étrangers qui vivaient parmi eux [4].

[1] C'étaient, à ce qu'il paraît, des pierres taillées et crépies.

[2] Guérizim, fertile et couvert de pâturages, image de la bénédiction, ayant

Digitized by Google

à peu près 835 mètres de hauteur, aussi appelé Garizim, où les Samaritains avaient un temple au temps de Jésus-Christ (Jean, IV, 20); — Hébal, vers le nord, rocailleux et stérile, image de la malédiction, à peu près de la même hauteur que l'autre. Du haut de ces montagnes, les Israélites pouvaient contempler la fertile vallée, couverte d'oliviers et de blé. La plaine est maintenant désignée par les Arabes sous le nom de *Muhkna*, sans doute camp, en souvenir des patriarches.

[3] Deut., XXVII, XXVIII.

[4] Ainsi le peuple fut admis à renouveler son serment.

Ruse des Gabaonites (IX).

Les rois des Héthiens, des Amorrhéens, des Cananéens, des Phérésiens, des Héviens et des Jébusiens ayant appris la prise de la ville de Haï, s'armèrent contre Josué. — 1, 2. Mais les Gabaonites, qui formaient une confédération de plusieurs villes peu éloignées du camp des Israélites, envoyèrent des ambassadeurs couverts d'habits déchirés et munis de vieux sacs et de vieilles outres, et de pain sec et moisi. Ils racontèrent que, pénétrés de respect pour le Dieu d'Israël, ils étaient venus de pays éloignés pour conclure avec eux un traité d'alliance et leur offrir leurs services; que tout ce qu'ils avaient emporté avec eux s'était détérioré en route. — 13. Les principaux d'Israël ajoutèrent foi à leurs paroles et ne consultèrent point l'Eternel; Josué fit la paix avec eux, en leur promettant qu'il les laisserait vivre. — 15. Il parait que le peuple et ses anciens prirent ainsi au temps de Josué plus d'une décision inconsidérée, soit en en persuadant Josué, soit en la réalisant sans lui, surtout quand il se commettait une faute (VII, 3). Sous Moïse, au contraire, le peuple ne décidait rien d'important sans sa participation; comme Moïse lui-même ne faisait rien sans consulter l'Eternel. Josué n'ayant opposé aucun reproche sérieux à une pareille maniere d'agir, le peuple marcha rapidement vers cette liberté que nous décrit le livre des Juges (XVII, 6). — 16. Trois jours après avoir traité avec les Gabaonites, ils apprirent qu'ils étaient leurs voisins et qu'ils allaient habiter parmi eux. En dépit des murmures du peuple contre ses chefs, on ne put point rompre le serment fait aux Gabaonites. Mais on les maudit et on les réduisit à la servitude, en les forçant à couper le bois et à puiser l'eau, en particulier pour le service de l'autel. Ce fut un moyen de les détourner, du moins extérieurement, du culte des faux dieux. Ce sont là les Néthiniens, c'est-à-dire ceux qui se sont livrés (1 Chron., IX, 2. Esdras, VIII, 20) remplissant les offices inférieurs dans le temple (IX, 27).

Victoire sur les Amorrhéens et ses conséquences (X).

Adoni-Tsedek, roi de Jérusalem, ayant appris la prise de Jérico dont il n'était éloigné que de six lieues environ, et la prise de Haï en même temps que l'alliance des Gabaonites avec les Israélites, résolut de châtier les Gabaonites et s'allia en conséquence avec les rois de Hébron, situé à huit lieues sud de Jérusalem, sur les montagnes de Juda; de Jarmuth (aujourd'hui Jarmuk), à cinq lieues à l'ouest de Jérusalem, à six lieues d'Asdod et de la Méditerranée; de Lakis, à trois lieues ouest d'Hébron; d'Héglon, dans la plaine d'Ascalon, à environ huit lieues ouest d'Hébron, et à quatre lieues de la Méditerranée. Les Gabaonites appelèrent les Israélites à leur secours, et Josué s'avança avec toute son armée.

VERSET 8. Et l'Eternel dit à Josué : Ne crains point les Amorrhéens, car je les ai livrés entre tes mains. — 9. Josué donc les surprit promptement. — 10. Et l'Eternel les mit en déroute à la vue d'Israël [1], qui en fit une grande défaite près de Gabaon, et qui les poursuivit. — 11. Et comme ils s'enfuyaient, l'Eternel jeta des cieux de grosses pierres, et il y en eut plus de ceux qui moururent de la grêle des pierres, que de ceux que les enfants d'Israël tuèrent avec l'épée [2]. — 12. Alors Josué parla à l'Eternel, et il dit, en pré-

Digitized by Google

sence d'Israël : Soleil, arrête-toi sur Gabaon, et *toi* lune, dans la vallée d'Ajalon. — 13. Et le soleil s'arrêta, et la lune aussi, jusqu'à ce que le peuple se fût vengé de ses ennemis. Le soleil donc s'arrêta au milieu des cieux, et ne se hâta point de se coucher, environ un jour entier. — 14. Et il n'y a point eu de jour semblable à celui-là, ni avant ni après, l'Eternel exauçant la voix d'un homme; car l'Eternel combattait pour les Israélites. — 15. Et Josué, et tout Israël avec lui, s'en retourna au camp, à Guilgal.

[1] De même que les Egyptiens (Exode, XIV, 24), et suivant la promesse faite (Deut., XI, 25).

[2] Afin que les Israélites n'eussent pas besoin de répandre tant de sang humain.

Celui qui, au jour de la création, avait établi le jour et la nuit, pouvait bien faire ce miracle pour fortifier la confiance de Josué. Les Cananéens adoraient le soleil et la lune sous les noms de Baal et d'Astharoth. Mais le Dieu d'Israël est le vrai Dieu.

Verset 16. Les cinq rois s'enfuirent et se cachèrent dans une caverne à Makkéda; ils furent gardés tandis qu'on poursuivait leur armée (verset 18). Puis Josué ordonna aux capitaines des gens de guerre qui étaient allés avec lui de mettre les pieds sur le cou de ces rois (verset 24), pour montrer qu'ainsi l'Eternel leur soumettrait tous leurs ennemis. Après cela il les fit pendre à cinq potences, et leurs cadavres furent jetés dans la caverne où ils s'étaient cachés (25-27).

Josué s'empara de Makkéda, de Libna, de Lakis, de Héglon, de Hébron, de Débir, de tout le pays des montagnes et de la plaine, depuis Kadès-Barné jusqu'à Gaza, depuis Goscen jusqu'à Gabaon, et fit passer au fil de l'épée tous les habitants.

Destruction d'un grand nombre de tribus cananéennes (XI).

A la nouvelle de ces évènements, les rois de Hatsor, de Madon, de Scimron, d'Acsçaph, et les rois qui habitaient vers le nord aux montagnes et dans la campagne, vers le midi de Kinnaroth près du lac de Génézareth (où a été sans doute plus tard Capernaüm), à Naphothdor (verset 2) (au mont Carmel), près de la Méditerranée, et tous les peuples Cananéens s'allièrent et s'avancèrent avec la cavalerie et des chariots contre les Israélites, et campèrent près du lac de Mérom (verset 5). Mais l'Eternel promit à Israël la victoire, en ordonnant toutefois de couper les jarrets aux chevaux et de brûler les chariots, afin que le peuple ne s'habituât point à se reposer sur ces moyens auxiliaires (verset 6). L'ennemi battu, poursuivi jusqu'à Sidon et Mitspa, fut massacré complètement (verset 8). Puis les Israélites prirent et brûlèrent Hatsor. Mais les villes situées sur des hauteurs furent épargnées pour servir de forteresses; le butin fut partagé ainsi que les pièces de bétail; les hommes furent exterminés.

Verset 15. Comme l'Eternel l'avait commandé à Moïse son serviteur, Moïse le commanda à Josué, et Josué fit ainsi, de sorte qu'il n'omit rien de tout ce que l'Eternel avait commandé à Moïse.

Les Israélites luttèrent ainsi environ sept ans avec les Cananéens et s'emparèrent de tout le pays des montagnes de Juda et d'Israël avec toute la plaine et les campagnes (verset 16). Il n'y eut aucune ville qui fît la paix avec les enfants d'Israël, excepté Gabaon. Cela venait de l'Eternel, afin que les idolâtres fussent exterminés et qu'il ne restât à Israël aucune tentation de retourner à l'idolâtrie (verset 20). Même les Hanakins, qui passaient pour invincibles (Nomb., XIII, 28-34), furent anéantis, à l'exception d'un petit nombre qui restèrent dans les villes situées sur les rivages de la mer (verset 22).

Verset 23. Josué prit tout le pays, selon tout ce que l'Eternel

Digitized by Google

avait dit à Moïse, et le donna en héritage à Israël, à chaque tribu sa part; et le pays fut en repos, sans avoir la guerre.

Quelques forteresses des Cananéens restaient encore debout; les tribus devaient s'en emparer isolément. Mais la guerre générale était terminée.

Aperçu des peuples vaincus sous Moïse et sous Josué (XII).

Moïse s'était emparé du pays situé à l'orient du Jourdain depuis Haroher et la moitié de Galaad jusqu'au torrent de Jabok, jusqu'au lac de Génézareth et la mer salée vers l'orient, en même temps que des territoires de la montagne de Hermon jusqu'aux confins des Guesçuriens et des Mahacathiens, et de la moitié de Galaad, qu'il donna en possession aux tribus de Ruben, de Gad et à la demi-tribu de Manassé (1-6). Josué conquit le pays à l'ouest du Jourdain et le distribua aux autres tribus d'Israël, savoir tout le pays des Héthiens, des Amorrhéens, des Cananéens, des Phérésiens, des Héviens et des Jébusiens, qui s'était trouvé sous la domination de trente-et-un rois (7-24).

II. — PARTAGE DU PAYS DE CANAAN (XIII-XXIV).

Dieu ordonne de partager le pays (XIII).

VERSET 1. Quand Josué fut devenu vieux [1], l'Eternel lui dit : Tu es devenu vieux et avancé en âge, et il est encore demeuré de reste un fort grand pays à posséder [2]. — 6. Tous les habitants de la montagne, et tous les Sidoniens, je les chasserai de devant les enfants d'Israël; fais seulement qu'on en jette *les lots*, afin qu'elle soit à Israël en héritage, comme je te l'ai commandé. — 7. Maintenant donc, partage ce pays, *et donne-le* en héritage aux neuf tribus, et à la demi-tribu de Manassé [3]; — 8. *car* les Rubénites et les Gadites ont pris, *avec l'autre demi-tribu de Manassé*, leur héritage, que Moïse leur a donné au-delà du Jourdain, vers l'Orient.

[1] Il était à peu près centenaire.

[2] La Galilée et le pays des Guesçuriens depuis Scihor jusqu'à Hékron, vers le nord; du côté du midi, le pays des Cananéens et des Sidoniens, le pays de Guébal, le Liban; vers l'est, depuis Bahal-Gad jusqu'à Hamath.

[3] Josué pensait qu'il fallait d'abord conquérir le pays entier avant de le partager; mais le partage doit se faire maintenant, afin que chaque tribu sache exactement la part qu'il lui reste encore à conquérir.

De même que cela est relaté au chapitre XII et Nomb., XXXII, on énumère encore une fois ici leurs domaines; on cite une seconde fois (Nomb., XXXI, 8) le massacre de Balaam, le devin et le séducteur; et l'on ajoute aussi que la tribu de Lévi n'obtint aucune part d'après Nomb., XVIII, 21 et suiv.

Partage de Canaan par le sort. Part de Caleb (XIV).

VERSET 1. Eléazar le sacrificateur, et Josué, et les chefs des tribus des enfants d'Israël, — 2. leur partagèrent le pays par le sort, comme l'Eternel avait commandé par Moïse de le donner à neuf tribus et à la moitié d'une tribu. — 6. Les descendants de Juda vinrent vers Josué à Guilgal; et Caleb [1] lui dit : Tu sais ce que l'Eternel dit de moi et de toi à Moïse, à Kadès-Barné. — 7. J'étais âgé de quarante

Digitized by Google

ans, quand Moïse m'envoya pour épier le pays; et je lui rapportai la chose comme je la croyais en mon cœur. — 9. Et Moïse jura, disant : La terre sur laquelle ton pied a marché sera à toi en héritage, et à tes enfants pour jamais. — 10. Et maintenant, voici, je suis âgé aujourd'hui de quatre-vingt-cinq ans. — 12. Donne-moi donc cette montagne, dont l'Eternel parla en ce jour-là. — 13. Et Josué bénit Caleb, et lui donna Hébron en héritage, — 14. parce qu'il avait suivi fidèlement l'Eternel, le Dieu d'Israël.

[1] La septième année de la conquête.

Quarante-cinq ans auparavant, au jour même de l'anniversaire du jour de naissance de Caleb, le peuple d'Israël fut obligé de retourner dans le désert ayant encouru la malédiction de l'Eternel. Mais maintenant Caleb est béni; il demande et obtient le pays des montagnes, non point par le sort, mais en exécution de la promesse qui lui avait été faite.

Partage du pays (XV-XVII).

Le partage du pays, travail essentiellement pacifique, ne pouvait convenir à personne mieux qu'à Josué. S'il eut lieu dans la septième année de la conquête, c'est que cette année-là était l'année sabbatique ou du repos. La tribu de Juda, étant puissante par le nombre, fut placée de façon à être pour Israël un véritable mur de défense contre les ennemis du sud. C'est pourquoi ses frontières s'étendaient depuis l'extrémité méridionale de la mer Morte vers l'ouest jusqu'à l'embouchure du Sihor dans la Méditerranée; à l'orient, depuis l'extrémité méridionale de la mer Morte jusqu'à l'embouchure du Jourdain dans cette mer; au nord, depuis cette embouchure par la montagne de Sion vers Thimnah et par le torrent de Sorek jusqu'à la mer Méditerranée qui limitait le pays à l'ouest. Juda ne réussit pas à expulser de la ville de Jérusalem, appartenant à son domaine, les Jébusites, qui s'y maintinrent encore longtemps.

Chap. XVI. Le lot échu aux descendants de Joseph eut pour limite le Jourdain, depuis les environs de Jéricho jusqu'au lac de Génézareth; ils eurent deux parts de l'héritage (1-4). Les tribus de Manassé et d'Ephraïm étant intimement liées obtinrent chacune plusieurs villes placées dans l'héritage de l'autre. Ils ne chassèrent point les Cananéens de Guézer, mais ils les rendirent tributaires.

Chap. XVII. Les pays de Galaad, de Basçan et de Tappuah échurent à la tribu de Manassé; mais il y en eut plusieurs dont elle ne réussit point à s'emparer et qui devinrent seulement tributaires plus tard (1-13). Les descendants de Joseph s'étant plaints de ce qu'ils n'avaient obtenu qu'un lot, eux qui formaient un grand peuple, Josué leur dit : Si vous êtes un si grand peuple, vous êtes assez forts pour vous emparer du pays des Phérésiens et des géants, et vous cultiverez la montagne d'Ephraïm (verset 15). Josué leur réitéra le même avis quand ils lui répondirent que la montagne ne leur suffirait point, et que, d'ailleurs, les Cananéens étaient invincibles, étant munis de chariots de fer. Ils prouvaient ainsi que la confiance en Dieu avait décliné chez eux (16-18).

Assemblée des enfants d'Israël à Scilo; installation du tabernacle; partage du pays par le sort (XVIII, XIX).

Chap. XVIII.

Verset 1. Et toute l'assemblée des enfants d'Israël s'assembla à Scilo; et ils y placèrent le tabernacle d'assignation (tente du rassemblement), après que le pays leur eut été assujetti.

Ce fut la première assemblée ou diète populaire, pour prendre en commun une

Digitized by Google

délibération importante. Voilà pourquoi il n'est pas dit simplement : *les enfants d'Israël*, mais : l'*assemblée* des enfants d'Israël. Le camp fut transféré de Guilgal, où il avait été en premier lieu, à Scilo, et on y dressa le tabernacle d'assignation, que l'on avait quelquefois déjà dressé dans le désert. Cette fois c'est sur une montagne, en sorte que la ville qui s'y éleva ensuite gagnait en sécurité contre une attaque de la part de l'ennemi, et dominait la vallée où passait la route de Benjamin et de Juda. Ainsi le lieu saint était bien apparent aux yeux des voyageurs. Il demeura là plus de trois siècles, jusqu'apres Héli. Scilo se trouvait dans la tribu d'Ephraïm à laquelle appartenait Josué ; la participation au culte et la surveillance du peuple lui devenaient ainsi plus faciles. La position centrale de l'endroit à l'ouest du Jourdain en fit la capitale politique et religieuse du pays, et comme c'est Dieu lui-même qui gouvernait, ce fut la résidence du roi invisible.

VERSET 2. Or, il était resté, entre les enfants d'Israël, sept tribus auxquelles on n'avait point distribué leur héritage.

Les Israélites se contentèrent de la conquête des villes fortes; étant fatigués de la guerre, ils ne mirent pas à l'extermination des peuples païens tout le zèle qu'ils auraient dû. Ils se plurent surtout à la vie nomade, au milieu de contrées riches en pâturages. Il se passa ainsi un temps assez long avant qu'on pût réaliser le partage complet du pays, surtout dans le nord où les païens étaient de nouveau établis. De là une réprimande sévère :

VERSET 3. Josué donc dit aux enfants d'Israël : Jusqu'à quand négligerez-vous de venir posséder le pays que l'Eternel, le Dieu de vos pères, vous a donné?

C'était mollesse et négligence de leur part, de ne pas s'emparer et de ne pas jouir complètement de ce que Dieu leur avait donné.

VERSET 4. Prenez d'entre vous trois hommes de chaque tribu, que j'enverrai, et ils se mettront en chemin, et ils traverseront le pays, et ils en traceront un plan, selon leur héritage, et reviendront vers moi. — 5. Ils le partageront en sept portions. Juda demeurera dans ses limites du côté du Midi, et la maison de Joseph demeurera dans ses limites du côté du Septentrion. — 6. Vous donc, tracez un plan du pays, et le partagez en sept parts, et apportez-le-moi ici, et je jetterai pour vous ici le sort devant l'Eternel notre Dieu. — 9. Et ces hommes-là s'en allèrent et traversèrent le pays, et en tracèrent un plan dans un livre, selon les villes, et ils le divisèrent en sept parties, et ils revinrent à Josué, au camp de Scilo.

Les vingt-un émissaires devaient décrire le pays, sans doute sur une espèce de carte géographique; ils étaient probablement eux-mêmes arpenteurs; car les Israélites comptaient parmi eux des géomètres expérimentés. C'est un art qu'ils avaient pu apprendre en Egypte, où les prêtres possédaient des descriptions de la vallée du Nil, et où chaque temple avait une carte des contrées environnantes, parce que chaque année le Nil inondait les plaines et les rendait méconnaissables.

VERSET 10. Et Josué jeta le sort pour eux à Scilo, devant l'Eternel; et Josué partagea là le pays aux enfants d'Israël, selon leurs portions.

Aucune tribu ne pouvait donc se plaindre d'injustice. L'acte dont il est question ici eut lieu avec solennité, devant le tabernacle, au milieu de prières et de sacrifices. Cette décision, par le sort, premier acte de gouvernement de leur roi divin, dut être accepté avec une soumission respectueuse, et un acte qui pour

Digitized by Google

tout autre peuple n'eût été qu'un acte temporel et profane malgré son importance, devenait pour les Juifs un acte saint.

Il est remarquable que le sort plaça Benjamin entre Juda et Joseph, dont les ancêtres étaient si intimement liés à Benjamin, en sorte que les descendants de Rachel se virent réunis. La part n'était pas grande, mais fertile; la ville de Salem ou Jébus, plus tard Jérusalem, non encore conquise, était dans son domaine; ainsi fut accompli Deutéronome, XXXIII, 12.

Chap. XIX.

Le second sort plaça l'héritage de Siméon au milieu de la tribu de Juda dont la part était trop grande. Ce qui avait été écrit (Gen., XLIX, 7) fut accompli, car Siméon n'eut point de possessions contiguës, mais des districts et des villes dispersés au milieu de la tribu de Juda (1-9). Le troisième sort donna aux descendants de Zabulon le pays situé entre le lac de Génézareth et la mer Méditerranée, sans toutefois toucher tout-à-fait le rivage; cette position était donc avantageuse pour le commerce (10-16). Ainsi s'accomplissait ce qui est écrit (Gen., XLIX, 13. Deut., XXXIII, 19). Le quatrième sort désigna pour Issacar la contrée située entre Zabulon, Manassé et Ephraïm, ou Joseph, avec la belle plaine d'Esdrelon, favorable à l'agriculture aussi bien que riche en pâturages (comparez Gen., XLIX, 14, 15). Elle comprenait Jizréhel, qui fut plus tard la résidence d'Achab (1 Rois, XVIII; XXI, 17-23). Le cinquième sort établit les descendants d'Ascer entre la Méditerranée, le pays de Tyr et de Sidon, les tribus de Nephtali et Zabulon, et le mont Carmel (Gen., XLIX, 20) (24-31). L'héritage de Nephtali, fixé par le sixième sort, s'étendait vers le nord jusqu'au Liban et aux sources du Jourdain, qui en formait aussi la limite orientale (32-39). Le septième sort plaça la tribu de Dan entre Ephraïm et Juda; elle agrandit son territoire par la conquête de Lakkum; en revanche, elle n'occupa pas entièrement le pays qui lui avait été assigné. Enfin, les Israélites donnèrent à Josué, qui avait présidé avec impartialité au partage, la ville de Timnath-Sérah, non loin de Scilo, qu'il avait réclamée pour lui et pour ses descendants (40-51).

Désignation des villes de refuge (XX).

VERSET 1. Et l'Eternel parla à Josué, disant : — 2. Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur : Etablissez-vous les villes de refuge dont je vous ai parlé par Moïse.

Exode, XXI, 13. Nomb., XXXV. On désigna pour villes de refuge : Kèdes (Cadès), en Galilée, dans la montagne de Nephtali; Sichem dans la tribu d'Ephraïm, et Kirjath-Arbah (ou Hébron) dans la tribu de Juda; au-delà du Jourdain, Bethser dans la tribu de Ruben, Ramoth en Galaad dans la tribu de Gad, et Golan dans la tribu de Manassé.

Désignation des villes lévitiques (XXI, 1-42).

VERSET 1. Or, les chefs des pères des Lévites vinrent à Eléazar, le sacrificateur, et à Josué. — 2. Et ils leur parlèrent à Scilo, et leur dirent : L'Eternel a commandé par Moïse qu'on nous donnât des villes pour y habiter[1].

[1] Nomb., XXXV, 1-3.

VERSET 3. C'est pourquoi les enfants d'Israël donnèrent de leur héritage aux Lévites, selon le commandement de l'Eternel, ces villes-ci et leurs faubourgs.

Digitized by Google

Les descendants d'Aaron, qui conservèrent le privilége des fonctions sacerdotales, obtinrent, par le sort et par une sage dispensation de la Providence, leur treize villes dans les tribus de Juda, de Siméon et de Benjamin, dans les alentours de Jérusalem, que plus tard ils eurent à visiter pour leurs fonctions plus fréquemment que les autres Lévites. Les Kéhathites obtinrent dix villes dans les tribus de Dan, d'Ephraïm et de la demi-tribu de Manassé. Les Guerscònites eurent treize villes dans les tribus d'Issacar, d'Ascer, de Nephtali et de la demi-tribu de Manassé. Les descendants de Mérari (Lévites) eurent douze villes dans les tribus de Ruben, de Gad et de Zabulon. Ils devaient être dispersés par le pays, d'après Genèse, XLIX, 6; mais aussi afin que le peuple pût partout trouver auprès d'eux l'instruction et des conseils en matière religieuse, sans avoir besoin de faire un long trajet pour arriver auprès du tabernacle (Mal., II, 7). Chaque tribu donna aux Lévites les meilleures villes; on prit donc soin d'eux de façon qu'ils pussent s'occuper entièrement de leur ministère. Les villes de refuge étaient en même temps villes lévitiques, afin qu'ils fussent à même de veiller à l'exécution de la loi sur le refuge et la protection à accorder à des criminels involontaires, que Dieu préférait confier à la garde d'hommes familiarisés avec sa parole plutôt qu'à des anciens ordinaires.

Tranquille possession du pays (43-45).

VERSET 43. L'Eternel donc donna à Israël tout le pays qu'il avait juré de donner à leurs pères; et ils en prirent possession et l'habitèrent.

Peu à peu, et en partie seulement beaucoup plus tard. Jébus ne fut pris que par David. La faute en était à leur indifférence ou à leur terreur, tant blâmée par Josué.

VERSET 44. Et l'Eternel leur donna du repos [1] de tous côtés, selon qu'il avait juré à leurs pères [2]; et il n'y eut aucun de leurs ennemis qui subsistât devant eux, mais l'Eternel livra tous leurs ennemis entre leurs mains.

[1] Comparativement aux quarante années de pérégrinations dans le désert, et aux guerres que le peuple, si porté à la vie nomade, venait de faire pendant plusieurs années.

[2] Deut., XII, 10.

VERSET 45. Il ne tomba pas un seul mot de toutes les bonnes paroles que l'Eternel avait dites à la maison d'Israël; mais tout ce qu'il avait dit arriva.

Cela est répété (XXIII, 14).

Renvoi des trois tribus dans leurs foyers (XXII, 1-9).

VERSET 1. Alors Josué appela les Rubénites, les Gadites et la demi-tribu de Manassé, — 2. et il leur dit : Vous avez gardé tout ce que Moïse vous avait commandé. — 3. Vous n'avez pas abandonné vos frères, quoiqu'il y ait longtemps que vous soyez avec eux jusqu'à ce jour [1]. — 4. Maintenant donc, l'Eternel a donné du repos à vos frères. Retournez à présent dans vos demeures, dans le pays que vous devez posséder, au-delà du Jourdain. — 5. Prenez seulement garde avec soin que vous aimiez l'Eternel, votre Dieu, et que vous marchiez dans toutes ses voies. — 6. Puis Josué les bénit et les renvoya, et ils allèrent en leurs demeures.

Digitized by Google

[1] D'après la promesse et l'ordre de Moïse pour faire la guerre.

Il leur ordonna aussi de partager le butin avec leurs frères qui étaient demeurés chez eux (7-9).

Différend au sujet de l'autel élevé près du Jourdain (10-34).

VERSET 10. Or, ils vinrent aux limites du Jourdain, qui étaient au pays de Canaan; et *ils* bâtirent là un autel, joignant le Jourdain, un fort grand autel.

Ils avaient eu tort de ne pas consulter l'Eternel; mais Dieu leur pardonna par égard à la pureté de leurs intentions (voyez plus bas).

VERSET 12. Toute l'assemblée des enfants d'Israël s'assembla à Scilo, pour monter et leur faire la guerre. — 13. Cependant *ils* envoyèrent vers *eux* Phinées, — 14. et avec lui dix chefs. — 15. et ils leur parlèrent, disant: — 16. Ainsi a dit toute l'assemblée de l'Eternel: Quel crime n'avez-vous pas commis contre le Dieu d'Israël, en vous détournant aujourd'hui de l'Eternel, et en vous bâtissant un autel, pour vous révolter aujourd'hui contre l'Eternel. — 17. N'est-ce pas assez de l'iniquité de Péhor, dont nous ne sommes pas encore bien nettoyés [1] jusqu'à ce jour? — 18. que vous vous détourniez aujourd'hui de l'Eternel afin que dès demain sa colère s'allume contre toute l'assemblée d'Israël [2]? — 19. Quoi qu'il en soit, si la terre que vous possédez est souillée [3], passez dans la terre de la possession de l'Eternel, où est le pavillon de l'Eternel, et ayez votre possession parmi nous [4], et ne vous révoltez point contre l'Eternel, et ne vous séparez point d'avec nous, en vous bâtissant un autel, outre l'autel de l'Eternel notre Dieu. — 20 Hacan ne commit-il pas un forfait en prenant de l'interdit? Et la colère de l'Eternel ne s'alluma-t-elle pas contre toute l'assemblée d'Israël? Et cet homme ne mourut pas seul pour son iniquité.

[1] Comparez XXIV, 23 avec Nombres, XXV, 3. Il y en avait donc encore des traces parmi le peuple. D'un autre côté, nous reconnaissons ici le zele que, dans cette heureuse période, le peuple vouait à l'Eternel.

[2] Comme cela était arrivé près de Haï.

[3] S'il restait dépourvu d'autel.

[4] Même après le partage des terres, ils préfèrent les accueillir fraternellement plutôt que de voir trois tribus devenir infidèles.

VERSET 21. Les descendants de Ruben répondirent: — 22. Le Fort, le Dieu, l'Eternel le sait lui-même, et Israël le connaîtra, si c'est par un esprit de révolte; et si c'est pour commettre un forfait contre l'Eternel. En ce cas-là, ne nous sauve pas aujourd'hui, ô Eternel [1]! — 23. Si nous nous sommes bâti un autel pour nous détourner de l'Eternel, et si ç'a été pour offrir dessus quelque holocauste, ou quelque gâteau, ou si ç'a été pour y faire des sacrifices de prospérité, que l'Eternel lui-même nous en redemande compte! — 24. Si, au contraire, nous ne l'avons pas fait, parce que nous avons craint ceci, savoir, que vos descendants pourraient un jour parler ainsi à nos descendants et leur dire: Qu'avez-vous à faire avec l'Eternel, le Dieu d'Israël? — 25. Car, ô vous, descendants de

Digitized by Google

Ruben et de Gad, l'Eternel a mis pour borne entre nous et vous le Jourdain; vous n'avez point de part à l'Eternel. Ainsi, vos descendants feraient que nos descendants cesseraient un jour de craindre l'Eternel. — 26. C'est pourquoi nous avons dit : Bâtissons-nous maintenant un autel, non point pour holocauste, ni pour sacrifice, — 27. mais afin qu'il serve de témoignage entre nous et vous, et les générations qui viendront après nous, afin que nous fassions le service de l'Eternel devant sa face [2], — 28. et que nous puissions leur dire : Voyez la forme de l'autel de l'Eternel que nos pères ont fait, afin qu'il soit témoin entre vous et nous. — 29. Dieu nous garde de nous révolter contre l'Eternel aujourd'hui, en bâtissant un autel outre l'autel de l'Eternel notre Dieu, qui est devant son pavillon.

[1] Cet appel au témoignage de Dieu est la meilleure preuve de la pureté de leur conscience.

[2] Jéroboam (1 Rois, XII) agit en sens inverse.

Verset 30. Après que Phinées et les chefs d'Israël eurent entendu ces paroles, ils furent satisfaits. — 31. Et Phinées dit : Nous connaissons aujourd'hui que l'Eternel est parmi nous, puisque vous n'avez point commis ce forfait contre l'Eternel; maintenant vous avez délivré les enfants d'Israël de la main de l'Eternel. — 32. Ainsi, Phinées et ces chefs-là s'en retournèrent vers les enfants d'Israël et leur rapportèrent le fait. — 33. Et la chose plut aux enfants d'Israël, et *ils* bénirent Dieu. — 34. Et les descendants de Ruben et de Gad appelèrent l'autel : Hed; car, disent-ils, il est témoin entre nous, que l'Eternel est le vrai Dieu.

Nous admirons ici ce tableau réjouissant du zèle pieux, uni à la réflexion, à la prudence, à l'amour, à la sollicitude pour la postérité. C'était le temps de la joie dans le Seigneur (Philip., IV, 4), devenue bien rare dans la suite parmi le peuple d'Israël. Les prophètes ont souvent rappelé cet âge d'or qui brilla pendant ces premières années. La jeunesse d'ordinaire pourtant agit en sens opposé.

Exhortations de Josué au peuple d'Israël (XXIII).

Il arriva longtemps après, quand Dieu eut assuré la paix d'Israël, et que Josué fut devenu fort avancé en âge, il convoqua les anciens d'Israël et leur tint un discours, où

1. Il leur rappela tout ce que l'Eternel avait fait (3-5).
2. Il les invita en conséquence à la fidélité (verset 6).
3. Il leur répéta les promesses qui en seraient la récompense (7-12).
4. Et les châtiments qui frapperaient leur infidélité.

Verset 12. Si vous vous en détournez et que vous vous attachiez au reste de ces nations, et que vous vous mêliez avec eux, — 13. sachez certainement que l'Eternel votre Dieu ne continuera plus à déposséder ces nations devant vous, mais elles vous seront en piéges et en lacs (lacets), elles seront un fléau à vos côtés, et comme des épines à vos yeux (vous induisant au mal) jusqu'à ce que vous périssiez de dessus cette bonne terre que l'Eternel, votre Dieu, vous a donnée.

Digitized by Google

Enfin, 5. il résume le tout dans ses adieux solennels (14-16).

VERSET 14. Or, voici, je m'en vais aujourd'hui par le chemin de toute la terre; reconnaissez donc de tout votre cœur et de toute votre âme, qu'il n'est pas tombé un seul mot de toutes les bonnes paroles que l'Eternel, votre Dieu, a dites de vous; tout ce qu'il avait promis est arrivé, et il n'en est pas tombé un seul mot. — 15. Et comme toutes les bonnes paroles vous sont arrivées, de même l'Eternel fera venir sur vous toutes les mauvaises paroles, jusqu'à ce qu'il vous ait exterminés; — 16. si vous transgressez l'alliance de l'Eternel, votre Dieu.

Dernières exhortations de Josué (XXIV, 1-28).

Josué convoqua toutes les tribus à Sichem près du mont Hébal (Josué, VIII, 8); c'est là qu'avaient été prononcées les bénédictions et les malédictions. Il leur rappela que leurs pères et Tharé avaient été idolâtres; que Dieu fit venir Abraham, fils de Tharé, en Canaan et lui donna Isaac, et à ce dernier Jacob et Esaü; il leur retraça comment Jacob vint en Egypte avec ses fils; comment Dieu délivra le peuple par Moïse et Aaron, et comment les Egyptiens furent engloutis dans la mer Rouge. Dieu les ayant conduits au pays des Amorrhéens, Balaam ne put que prononcer des bénédictions sur eux. Il rappela le passage du Jourdain, la prise de Jérico, et comment Dieu leur livra les Cananéens et le pays. Plus loin, il dit:

VERSET 14. Maintenant donc craignez l'Eternel, et servez-le en intégrité et en vérité, et quittez les dieux que vos pères [1] ont servis au-delà du fleuve, et en Egypte. — 15. Que s'il ne vous plaît pas de servir l'Eternel, choisissez aujourd'hui qui vous voulez servir, ou les dieux que vos pères ont servis au-delà du fleuve, ou les dieux des Amorrhéens, au pays desquels vous habitez [2]; mais pour moi et ma maison, nous servirons l'Eternel. — 16. Alors le peuple répondit, et dit : Dieu nous garde d'abandonner l'Eternel pour servir d'autres dieux! — 17. Car l'Eternel, notre Dieu, est celui qui nous a fait monter, et nous et nos pères, du pays d'Egypte, de la maison de servitude, et qui a fait devant nos yeux ces grands prodiges, et qui nous a gardés dans tout le chemin par lequel nous avons marché, et parmi tous les peuples au milieu desquels nous avons passé. — 18. Nous servirons donc aussi l'Eternel, car il est notre Dieu. — 19. Et Josué dit au peuple : Vous ne pourrez servir l'Eternel, car c'est le Dieu saint, c'est le Dieu fort, qui est jaloux; il ne pardonnera point votre révolte, ni vos péchés.

[1] Exode, (XXXII, 1). [2] Comparez 1 Rois, XVIII, 21.

Josué ne veut point une promesse si prompte sans un examen préalable, car, Matth., VI, 24: Nul ne peut servir deux maîtres, et Luc., XIV, 28-33; le peuple devait aussi calculer les frais de construction de l'édifice, réfléchir à l'importance du service de Dieu, et examiner s'il avait la force de tenir sa promesse.

VERSET 21. Alors le peuple dit : Nous servirons l'Eternel. — 22. Et Josué dit au peuple : Vous êtes témoins contre vous-mêmes, que vous avez choisi vous-mêmes l'Eternel pour le servir. Et ils répondirent : Nous en sommes témoins. — 23. Maintenant donc, dit

Digitized by Google

Josué, ôtez les dieux des étrangers qui sont parmi vous [1], et tournez votre cœur vers l'Eternel, le Dieu d'Israël.

[1] Ainsi, à l'époque même d'un zèle si ardent, chap. XXII, l'idolâtrie en avait séduit plusieurs à la suite de leurs rapports avec les Cananéens, ou bien on s'y livrait en secret.

VERSET 24. Alors le peuple répondit : Nous servirons l'Eternel, notre Dieu. — 25. Josué donc traita alliance en ce jour-là avec le peuple. — 26. Et Josué écrivit ces paroles au livre de la loi de Dieu. Il prit aussi une grande pierre, et la dressa sous un chêne, qui était au sanctuaire de l'Eternel. — 27. Et il dit : Voici, cette pierre nous servira de témoignage; car elle a entendu toutes les paroles que l'Eternel nous a dites; et elle servira de témoignage contre vous, de peur que vous ne mentiez contre votre Dieu. — 28. Puis Josué renvoya le peuple, chacun à son héritage.

Cette assemblée fut plus solennelle et plus nombreuse que la première, chap. XXIII; toutes les tribus s'assemblèrent encore une fois pour s'entendre avec leur digne chef, et pour prêter serment de fidélité à Dieu, leur Roi.

Mort de Josué et d'Eléazar (XXIV, 29-33).

VERSET 29. Et il arriva après ces choses, que Josué mourut, âgé de cent dix ans. — 30. Et on l'ensevelit dans les bornes de son héritage, à Timnath-Sérah, du côté du septentrion de la montagne de Gahas. — 31. Et Israël servit l'Eternel tout le temps de Josué et tout le temps des anciens qui survécurent à Josué, et qui avaient connu toutes les œuvres que l'Eternel avait faites pour Israël. — 32. On ensevelit aussi à Sichem (Gen., XLVIII, 21) les os de Joseph, que les enfants d'Israël avaient apportés d'Egypte (Gen., L, 25). — 33. Et Eléazar, fils d'Aaron, mourut, et on l'ensevelit au coteau de Phinées, son fils, qui lui avait été donné sur la montagne d'Ephraïm).

Les versets 31-33 forment la transition au livre des Juges; comparez Juges, II, 6-11 ; I, 1.

Josué était d'un caractère bien plus doux que sévère, parfois même timide. Voilà pourquoi Dieu dut l'encourager si souvent par ses paroles. Ses inférieurs mêmes, qui connaissaient sa timidité, ranimèrent son courage. La défaite de Haï le découragea vivement; il demeura prosterné devant le tabernacle, versant des larmes jusqu'à ce qu'il obtînt l'assurance de la grâce et du secours d'en haut. Il est, après Ruben et Jacob, le premier dont la Bible raconte qu'il déchira ses habits en signe de deuil. C'est cet homme plein de douceur que Dieu mit à la tête d'Israël, et dont il fit l'instrument de la conquête du pays et de l'extermination des Cananéens. Il n'avait que des ordres à recevoir de la part du Chef invisible, à les exécuter fidèlement; sa douceur lui aida à ne point dépasser la sévérité des jugements de Dieu; le faux zèle ne l'entraîna point à de froides cruautés.

Josué fut un prophète d'une grande foi; il reconnut l'Eternel près de Jérico sous la figure d'un guerrier; il reçut des révélations et des exhortations directes de la part de Dieu; il était doué d'une éloquence facile qui lui permettait de parler de l'abondance du cœur, spécialement lors des deux assemblées qu'il convoqua vers la fin de sa vie. Toutefois, il n'eut point le don de prophétie au même degré que Moïse, qui fut en général plus grand comme héros de la foi et comme chef du peuple, tel qu'il en fallait un pour conduire le peuple d'Israël d'une manière si miraculeuse dès le commencement, pour le réveiller du long sommeil où

Digitized by Google

il s'était engourdi en Egypte, pour le ramener au culte de ses pères, pour le détacher de l'Egypte, et pour triompher de tous les obstacles.

Ce fut encore pour son successeur une grande œuvre, que la conquête et le partage du pays; mais la route était tracée, le peuple discipliné; le souverain maître des cieux, le Dieu d'Israël trouva dans sa sagesse qu'un instrument plus faible pouvait suffire pour arriver au but. Le peuple put reprendre en paix ses travaux et reconnaître sa mission dans le caractère même de son chef: fidélité à l'Eternel dans une vie active et tranquille, obéissance et foi.

Josué ne goûta pas longtemps la paix; il était déjà assez avancé en âge en quittant l'Egypte pour faire la guerre aux Hamalékites et pour être envoyé comme émissaire dans le pays de Canaan. Trente-neuf ans s'étaient écoulés depuis dans le désert. La guerre contre les Cananéens dura six ans; car, depuis l'envoi des espions au commencement de la seconde année de la sortie d'Egypte jusqu'à la fin de la guerre, quand Caleb réclama sa part, il s'était écoulé quarante-cinq ans, dont trente-neuf jusqu'au passage du Jourdain. Ainsi, Josué survécut peu à la fin de la guerre, et le *long temps* dont il est question (Josué, XXIII, 1), ne désigne pas précisément un grand nombre d'années, « *beaucoup de jours*; » comparez le calcul chronologique qui précède.

SIXIÈME SECTION.

Israël sous les juges, 340 ans. — 2570-2910 de la création, 1430-1090 avant Jésus-Christ.

Après la mort de Josué, les Israélites furent placés pendant 340 ans sous le gouvernement des juges. Le temps qui suivit immédiatement la mort du successeur de Moïse fut marqué par la fidélité à la loi de Dieu; mais cette période fut courte, et l'idolâtrie ne tarda pas à s'introduire parmi ce peuple. Il s'écoula 340 ans depuis la mort de Josué jusqu'au moment où Israël demanda un roi. — Il est dit, dans 1 Rois, VI, 1, qu'il y eut une période de 480 ans depuis la sortie d'Egypte à la quatrième année du règne de Salomon. Ces 480 ans se répartissent de la manière suivante :

Moïse	40 ans.
Josué	17
Juges (Samuël)	340
Saül	40
David	40
Salomon	3
	480 ans.

LIVRE DES JUGES ET 1 SAMUEL, I-VII.

1. — INTRODUCTION (Juges, I, 1-7).

Juda continue la guerre.

VERSET 1. Après la mort de Josué, les enfants d'Israël consultèrent [1] l'Eternel, et dirent : Qui est-ce de nous qui montera le premier contre les Cananéens pour combattre contre eux?

[1] Parce qu'à la place de Josué il n'y avait aucun chef de l'armée désigné de Dieu.

Digitized by Google